

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 12 avril 2022 – 18 h 30

Le conseil municipal, dûment convoqué le 06 avril 2022, s'est réuni en mairie le mardi 12 avril 2022, à 18 h 30, sous la présidence de M. le Maire, Pierre ROZE.

Présents : Pierre ROZE, Elodie JOLY, Fabrice JOLY, Virginie CHASSAIGNE, Dominique MAYET, Nadine GOUILLOUX, Françoise GOUSSEF, Philippe PICHON, Wilfrid MOIGNOUX, Justine TOSONI, François-Xavier AUBERT LA FAYETTE, Olivier LÉVIGNE (arrivé à 18 h 36), Pierre DAMBRICOURT (arrivé à 19 h 38)

Procuration : Sarah HOSMALIN à Virginie CHASSAIGNE

Absent : Virginie ARNOLD

Secrétaire de séance : Elodie JOLY

Approbation du dernier compte-rendu (15/03/2022) à l'unanimité.

Aparté pour débiter :

- Elodie JOLY : réitère son préambule du dernier compte-rendu à savoir « accepte d'être à nouveau secrétaire de séance à condition que le respect soit de mise durant le conseil (écouter les élus poser des questions à la fin du conseil, laisser la possibilité à la secrétaire de séance de noter les réponses apportées et ne pas entendre soupirer et râler lorsqu'il est demandé de répéter afin de pouvoir noter) et déplore que ce point doive être soulevé ».

I. Emprunt budget général

Proposition du Crédit Agricole Centre France d'un emprunt de 250 000,00 € sur 20 ans à un taux de 1,89 %, mais après négociation le taux est de 1,74 %. Une augmentation en avril est prévue de 0,43 %. En réunion entre adjoints il a été décidé de prévoir cet emprunt au taux de mars, soit 1.74 %.

☐ **VOTE à l'unanimité**

II. Maîtrise d'œuvre maison Archimbaud

Le 29/03/2022, la commission d'appel d'offres aidée de Juliane COURT a reçu les 3 candidats retenus pour négociation et étude quant à l'usage de la structure.

Les mêmes questions ont été posées aux 3 architectes dont les honoraires sont basés sur un chantier d'une valeur de 850 000,00 €, nous leur avons demandé de faire un effort sur le montant de leurs honoraires et nous arrivons à :

- COMBRONDE : le montant passe de 123 000,00 € à 119 000,00 € ;
- ALTER'RE ARCHI : le montant passe de 96 000,00 € à 93 000,00 € ;
- Julien LESAGE : le montant est de 119 850,00 €.

ALTER'RE ARCHI a donné une meilleure impression quant au projet présenté, et notamment pour l'acoustique, mise en avant par l'entreprise, moins par LESAGE et aucunement par COMBRONDE.

À savoir : une aide & un soutien du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez sont prévus.

L'étude est envisagée jusqu'à l'automne, et un chiffrage pour le budget & les demandes de subventions est prévu pour janvier/février 2023. Suivront les appels d'offres.

Les non-retenus et le retenu seront prévenus de la décision. Les non-retenus ont ensuite 3 semaines pour effectuer un recours.

L'accord du Conseil Départemental a été reçu par courrier pour la subvention de la traverse, à hauteur de 150 000,00 €. Le Département demande que la commune fasse une convention.

☐ **VOTE à l'unanimité**

Aparté de Pierre ROZE sur la maison de Murielle BEAUVOIR : Il serait bien pour la commune d'acquérir cette maison dans le but de la démolir afin d'agrandir le parking et déplacer les poubelles à cet endroit. Il demande à l'assemblée la possibilité de se renseigner auprès de l'EPF-SMAF pour négocier l'achat de la maison et englober la démolition dans le portage d'achat. Accord des élus pour se renseigner uniquement dans un 1^{er} temps.

III. Petites Cités de Caractère

Dominique MAYET en charge du groupe de travail relatif au sujet présente le dossier et l'intérêt de la marque, ainsi que la démarche de la commission. Enfin il fait un compte-rendu de la visite de Mme SOULA, coordinatrice AURA des Petites Cités de Caractère.

Dominique MAYET expose également :

- Le coût financier pour l'inscription à « Site Patrimonial Remarquable », indispensable pour la candidature à la marque Petite Cité de Caractère ;
- Les possibilités de subventions accordées ;
- Le rétroplanning envisagé pour la constitution de la candidature (de la décision du conseil municipal à la visite de la commission d'homologation).

☐ **VOTE à l'unanimité pour l'inscription à Site Patrimonial Remarquable**

☐ **VOTE à l'unanimité pour l'inscription à Petites Cités de Caractère**

IV. Conseil Municipal

Pierre ROZE recontextualise la mise en place du conseil municipal actuel et des commissions décidées ainsi que le rôle des adjoints. Il rappelle également le fonctionnement et le besoin de refaire des réunions de commission en présentiel.

Nadine GOUILLOUX demande ensuite à chaque élu son avis et son ressenti quant à la prise de poste et les 2 années passées. Des points positifs et négatifs sont soulevés par chacun.

Virginie CHASSAIGNE expose le besoin ressenti de préparer le conseil municipal en amont entre tous les adjoints, afin notamment de décider de l'ordre du jour.

Les commissions sont mises à jour :

- CCAS : ARNOLD Virginie remplacée par PICHON Philippe. Il est nécessaire de demander la venue de nouveaux membres extérieurs dont Mme TERRAT Catherine et M. BEAUVOIR Sébastien.
- Petites Cités de Caractère : CHASSAIGNE Virginie ne souhaite pas figurer dans le groupe de travail.

Virginie CHASSAIGNE remarque qu'elle ne reçoit pas de convocation pour les conseils d'école, malgré le fait qu'elle ait la charge de la commission éducation.

2 / 3

V. Commission « communication »

Olivier LÉVIGNE présente le rôle de la commission et les comptes rendus (de 4-5 réunions), ainsi que les projets envisagés.

VI. Questions diverses

- Nadine GOUILLOUX demande des volontaires pour former le groupe de travail afin d'établir e règlement intérieur du conseil municipal. Elodie JOLY, Virginie CHASSAIGNE & Françoise GOUSSEF se portent volontaires et prévoient une réunion le vendredi 29/04/2022 à 14 H 00.
- Virginie CHASSAIGNE fait le point sur le conseil municipal des jeunes, qui refuse le « plus gros projet » car il représente près de 20 000,00 €. CHIGNORE ELEC doit faire un devis pour chiffrer l'accès au futur foyer des jeunes par badge.
- Elodie JOLY évoque :
 - à nouveau les véhicules de la famille LOMBARDY qui restent stationnées sans bouger depuis plusieurs mois sur la petite place publique devant chez eux ;
 - l'emplacement des poubelles proches du Château, à savoir s'il peut être changé. Ce à quoi Pierre ROZE répond par la négative car cela est du ressort de TDM. Mais il est soulevé qu'une communication pourrait être faite pour informer les habitants des emplacements réservés au Château. Pierre ROZE met l'accent également sur le problème du calendrier de ramassage, surtout la saison estivale approchant.
 - Et le broyage des déchets verts, qui a fait l'objet d'une publication par TDM sur facebook notamment pour informer les habitants de la possibilité de bénéficier gratuitement de ce service. L'emplacement précédemment décidé (à côté de l'étang des Buradoux) reste-t-il d'actualité ? Si oui une communication serait nécessaire. Pierre ROZE répond par l'affirmative : l'emplacement reste inchangé et un affichage devra être fait ainsi qu'une communication.

Séance levée à 21 H 46.

